

Privilège—M. Clark

Des voix: Bien dit!

Une voix: C'est de l'obstruction systématique.

M. Fleming: Il me semble avoir bien précisé que, dans son premier volet, la campagne publicitaire sur la réforme constitutionnelle, dont on a parlé lorsque la question de privilège a été soulevée la semaine dernière, est pour moi bien différente de la publicité qui a été utilisée par le passé. Elle a éveillé l'opinion. Je l'ai reconnu et j'ai essayé d'expliquer dans quelles circonstances ce genre de publicité se justifie, ce qui nous a entraînés dans un long débat. Les annonces dont le très hon. chef de l'opposition a parlé hier et dont il parle aujourd'hui sont essentielles et elles répondent aux mêmes critères que ceux sur lesquels se fondait son gouvernement, en principe du moins.

M. Clark: Ce n'est pas vrai.

M. Fleming: Il dit que ce n'est pas vrai. Il aura son tour. Madame le Président, j'ai constaté, et quiconque lit le hansard régulièrement le constatera également, que le très hon. chef de l'opposition qui est assis près des reporters du hansard, ne cesse d'apostropher les députés de ce côté-ci de la Chambre. Il est normal d'essayer de mettre ses adversaires dans l'embarras à la Chambre, c'est même une bonne chose, mais ceux qui lisent le hansard pourront constater qu'il a la manie d'interrompre les orateurs de façon intempestive. Étant donné la nature du poste qu'il occupe actuellement et de celui qu'il occupait autrefois, je crois qu'il ferait mieux de cesser de se comporter de la sorte. On le respecterait et on respecterait les attributs de sa charge davantage s'il écoutait, puis s'il attendait son tour pour participer au débat.

Des voix: Bravo!

M. Fleming: Le très honorable chef de l'opposition était interviewé dimanche matin sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada. On lui a demandé combien de temps, d'après lui, devrait durer le débat avant le renvoi au comité, et ce qu'il pensait de la position du gouvernement. Il a répondu ceci:

Le débat a déjà duré quatre jours, une semaine après la surprise faite aux Canadiens par le premier ministre. Je serais étonné qu'un grand nombre de Canadiens aient eu jusqu'à présent le temps ou l'occasion de lire le bill, la résolution; j'espère qu'ils le feront. Je crois qu'il est encore beaucoup trop tôt pour dire ce qui se passe dans l'opinion publique, de prédire la réaction du public.

Cette campagne publicitaire dans les journaux dit simplement ceci: «Voulez-vous en savoir plus long? Voici l'information». C'est certainement la responsabilité...

M. Clark: Ce n'est pas vrai!

M. Fleming: Voilà qu'on m'interrompt encore. Si le très honorable député veut prendre la parole, je l'invite à le faire.

Mme le Président: J'ignore qui a la préséance, de la présidence ou du très honorable chef de l'opposition, mais je voudrais avertir le ministre de ne pas commenter la décision que j'ai rendue. Ce n'est pas l'objet de notre propos. Nous

parlons ici d'un document publié par le gouvernement. Je serais reconnaissante au ministre de se borner à traiter de cette question. Le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) invoque-t-il le Règlement?

M. Clark: Oui, j'invoque le Règlement très brièvement, madame le Président. Le ministre s'est offusqué de mes interventions. Je signalais seulement la fausseté de ses déclarations. Qu'il arrête de faire des déclarations fausses et j'arrêterai d'intervenir.

Une voix: Ce n'est pas une intervention, c'est du harcèlement.

M. Fleming: Madame le Président, je vais consulter plus tard le compte rendu parce que je crois que sous le couvert d'un synonyme, le très honorable chef de l'opposition m'a accusé d'avoir menti à la Chambre. Un autre député vient de dire que c'était juste. Je pense que cela contrevient au Règlement, mais permettez-moi de poursuivre pour l'instant.

Je regrette, madame le Président, je n'avais certes pas l'intention de critiquer votre décision. Je tentais de réfuter le premier point exposé par le très honorable chef de l'opposition qui soutenait qu'une série de messages publicitaires diffusés ces derniers jours contrevenaient à votre décision sur la question, et je tente ici de prouver qu'il n'en est rien, que ces messages se contentent de porter à l'attention des Canadiens l'information dont nous disposons. Ces messages restent impartiaux, ne font aucun plaidoyer et sont formulés en langage très simple.

Le deuxième point de l'argumentation du très honorable chef de l'opposition que je tiens à réfuter a trait à la question du contenu en soi. Dans les termes les plus simples—car le leader du gouvernement à la Chambre a traité de la question avec beaucoup de compétence—je tiens à faire remarquer que si on commence à invoquer la question de privilège pour se lancer dans des débats sur le contenu de documents publiés par le gouvernement, c'est là une démarche bien futile de la part du très honorable chef de l'opposition car je pourrais lire du début à la fin la brochure *Budget en bref* que son gouvernement avait publiée le 11 décembre dernier et faire valoir exactement le même point en distinguant ce qui était juste, ce qui était trompeur, ce qui était vrai, ce que j'estimais correct et ce qui ne disait pas la vérité aux Canadiens.

En fait, on cherche ici à masquer le véritable débat constitutionnel et à retarder les travaux du Parlement.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: J'ai entendu une série de répliques des deux bords de la Chambre. La présidence a lu ce document et elle voudrait voir si les arguments avancés par différents membres prouvent qu'on a bien affaire à une question de privilège de prime abord. Je prends donc bonne note de cette question.